

QUOTIDIENNE

Par PIERRE MARCELLE

Tronçonnage à la carte

Certes, certes, ces façons de faire ne sont pas très catholiques, dont Ségolène Royal fait les frais numériques... Il y avait eu, voici quelques semaines, la réstructuration de propos déjà décontextualisés de mon cher Bourdieu, proclamant, en souriant d'outre-tombe, que la dame affichait un *habitus* de droite. Une autre vidéo («tronçonnée», dit-elle) expose aujourd'hui ses propos sur le temps de travail des enseignants. J'arrondis ma bouche en cul de poule et je déplore. (Rappelez-moi depuis combien de temps, déjà, je déplore, à ma façon élitiste, corporatiste et coupable, les trafics multiples de ce qui prétend sur le Web à un statut de «journalisme citoyen»?) Oui, je déplore ces attaques indignes et ces coups bas sournois. Et je m'inscris résolument contre un tel dévoiement du débat démocratique. Je m'indigne très fort et mes petits doigts trépigent en proportion sur mon clavier. *So what?* L'Internet, c'est le devenir de l'humanité et de son information à la façon dont la femme est l'avenir – ou le désir d'avenir – de l'homme, non? Conclure lundi matin sa chronique sur France Inter, Guy Carlier déplorait de même ces attaques, portées sous la ceinture, d'une candidate que les affaires scolaires décidément inspirent: «Ces cons, disait-il en évoquant les corbeaux du Web, ont fini par me la [Ségolène Royal] faire aimer.» C'est peut-être aller un peu vite en ralliement (mais l'époque est profuse en ralliements), surtout si l'on veut prendre en compte la réalité de précédentes propositions tiens!... Au hasard, sur la carte scolaire. Fussent-ils «tronçonnés», les mots de Royal suintent, à l'endroit de l'enseignant et de sa propension supposée à faire dans un privé «coté en Bourse» des heures sup, comme un «journaliste» ferait des ménages dans un séminaire du Medef, un insultant mépris. Mais l'habillage qui les révéla autorisera à leur auteur un prompt rétablissement: le seul fait que des méchants l'agressent n'établit-il pas, et de façon irréfutable, que Ségolène Royal, qui se refuse à toute «polémique», est vertueuse? ◀

Abolir la peine de mort au Rwanda permettrait l'extradition des génocidaires présumés.

Ne tuons pas nos bourreaux

Par YVONNE MUTIMURA rescapée du génocide des Tutsis au Rwanda.

Le 27 mai 2004, dix ans après le génocide des Tutsis, je sortais de terre, à Cyuga, les ossements de ma mère, Adèle, de ma grand-mère qu'on appelait Bibi, de Lydia, ma petite cousine de 8 ans, de Séraphine, une adolescente de 17 ans, et de Drocelle, une amie de ma mère. Hormis le corps de ma mère, qui était enseveli près de sa maison, j'ai extrait tous les autres des latrines, où les bourreaux les avaient jetés, le 8 avril 1994. Ces bourreaux étaient leurs voisins hutus, persuadés, par la propagande antitutsie, d'accomplir un acte politique. A quelques kilomètres de là, à Kigali, ma petite sœur Providence, mon frère adoptif Jean de Dieu et son épouse Christine, mon père Jean-Baptiste, mes demi-frères et sœurs et une centaine d'autres membres de ma famille ont subi le même sort. Ils ont été tués parce qu'ils étaient tutsis et que tous les Tutsis du Rwanda devaient mourir. Certains de leurs assassins sont en prison, certains vivent encore librement au Rwanda ou ailleurs, d'autres enfin sont morts. Les crimes qu'ils ont commis sont inexcusables, dépassent l'entendement. Personne n'a le droit de m'imposer une réconciliation avec ces tueurs, capables de jeter vivantes ma petite Lydia, ma vieille Bibi, dans des latrines! Lorsque ma famille me manque trop, lorsque les cauchemars m'assaillent, lorsque ma peine est trop vive, je le souhaite pire. Mais je ne veux pas qu'ils soient condamnés à mort par une décision de justice rendue au nom du peuple, au nom des hommes. Les tuer comme ils ont tué, c'est se rabaisser à leur niveau: celui de la barbarie. C'est pourquoi je suis fondamentalement opposée à la peine de mort.

«Certains des auteurs du génocide au Rwanda ne comparaitront jamais devant le Tribunal international, ni devant les cours rwandaises. Sauf si

les parquets d'autres pays poursuivent en justice les accusés qui arrivent sur leur territoire, des personnes coupables des crimes les plus atroces pourraient s'échapper sans punition» (Alison Des Forges, historienne, consultante pour l'ONG américaine Human Rights Watch). Les Etats européens n'extradent pas un suspect vers un Etat où la peine de mort est en vigueur. Malgré cela, après le génocide, le nouveau gouvernement rwandais a choisi de maintenir la peine capitale, regrettant même qu'elle ne soit pas appliquée par le Tribunal international pour le Rwanda lors de sa création, arguant que son abolition

dais au Rwanda. Même si de nombreuses personnes, soupçonnées d'avoir activement participé au génocide au Rwanda, vivent en Belgique, aucun autre procès n'a eu lieu et n'aura vraisemblablement lieu.

Le 8 juin 2004, la France a été condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme, pour n'avoir pas jugé dans un délai raisonnable ma plainte avec constitution de partie civile, portée dès 1995, contre un prêtre rwandais, pour des faits de génocide. Douze ans plus tard, l'instruction ouverte à l'encontre de l'intéressé est toujours en cours. Ce prêtre continue d'officier, tandis que d'autres Rwandais également soupçonnés d'avoir participé au génocide, vivent en France sans crainte.

Les Etats européens n'extradent pas un suspect vers un pays où la peine de mort est en vigueur. Et ils n'arrêtent que les hauts responsables du génocide, car juger un Rwandais est long et cher.

La peine de mort n'est plus appliquée au Rwanda depuis 1998. Comme partout dans le monde, mais peut-être plus encore au Rwanda, la peine de mort est populaire et de nombreuses voix s'élèvent pour qu'elle soit maintenue. Un projet de loi visant à l'abolir va être prochainement examiné au Parlement.

Abolissons la peine de mort, pour que notre peuple puisse enfin rapatrier et juger ses criminels en présence de leurs victimes, pour qu'enfin justice soit rendue à nos familles au terme de procès équitables, au Rwanda, par des juges rwandais. Et pour que la barbarie reste l'apanage des barbares. ▶

Yvonne Mutimura est employée par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Les opinions exprimées ci-dessus n'engagent que l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les opinions du Tribunal international ou des Nations unies en général.

Livre. Le sociologue et économiste Louis Chauvel dissèque la lente désagrégation des classes moyennes.

Le cœur brisé de la société française

Les Classes moyennes à la dérive par Louis Chauvel. La République des idées, Seuil, 108 pp., 10,50 €.

«Un paradis social perdu»: tel est le constat de Louis Chauvel sur les classes moyennes françaises, celles qui, au lendemain de 1968, voulaient changer la vie. Cette lente désagrégation du groupe social, qui constitue le cœur de la société française, s'est exprimée lors de la présidentielle de 2002. A l'occasion du référendum sur le traité constitutionnel européen, où ces mêmes classes moyennes, qui avaient voté oui à Maastricht, dirent non. Pendant la crise du CPE, qui vit leurs enfants défilier dans la rue contre la précarité. Avec, à chaque fois, la même crainte d'une dégringolade sociale encore plus forte. Car le déclassement est bien réel. Louis Chauvel montre comment le pouvoir d'achat des classes moyennes décroche depuis 1975. Après guerre, un salarié pouvait espérer le doublement de son salaire en vingt ans. Aujourd'hui, il lui faudrait travailler 140 ans pour arriver au même résultat. Les revenus du patrimoine ont été outrageusement revalorisés par rapport

à ceux du travail, les prix de l'immobilier ont grimpé. Tout ce qui faisait l'espoir d'une vie matérielle meilleure pour les classes moyennes se grippe. Louis Chauvel décrit une société de «quasi-stagnation», où, pour ne pas reculer, il faut courir après une promotion, avoir de la chance, ou bénéficier des plus-values d'une épargne. Le sentiment d'inégalité, de faillite de la méritocratie, se répand. Et une crise larvée entre générations, fondée sur des réalités économiques et statistiques, vire aux règlements de comptes entre la génération «bénie» de 1968 et ses enfants.

Thème à la mode, mais que Louis Chauvel aborde avec le regard froid du sociologue et de l'économiste dans ce petit ouvrage éclairant. «Il ne suffit pas de faire des enfants», disait Alfred Sauvy. Encore faut-il leur faire de la place.» Et cette place est de plus en plus difficile à obtenir. Au risque de jouer les grincheux, Chauvel analyse finement la fin d'un modèle issu de 1968: l'idéal dominant d'une émancipation égalitaire fondé sur un individualisme hédoniste et solidaire. Modèle qui, dans une société qui se précarise et

se paupérise, devient le symbole d'une guerre entre générations, dont ne profitent que les plus âgés. Véritable «crise de civilisation», elle a des effets politiques.

«Impasse de l'hypermodernité», «fiction incohérente de l'égalitarisme absolu», Louis Chauvel n'est pas tendre avec les représentants de ces classes moyennes, qui voient aujourd'hui leurs propres enfants décrocher. Ces parents-là, dit-il, ont poursuivi «des rêves d'enfants gâtés de la croissance sans penser réellement à la transmission intergénérationnelle de leur système social». Pour autant, Chauvel ne considère pas que la tendance ségoléniste ou, pire, sarkozyste au retour à l'autorité, à la hiérarchie, à la famille et au travail est le bon moyen pour enrayer une crise qui, rappelle-t-il, touche encore plus durement les classes populaires, notamment par le chômage de masse.

En année électorale, on poserait les bonnes questions. «Et ensuite», note Louis Chauvel, il est trop tard.» Au-delà des classes moyennes, c'est toute la société française qui part à la dérive. ▶

MURIEL GREMILLET



Dialoguez avec **Daniel Schneidermann**, chroniqueur à *Libération*, tous les mardis de 15 h à 15 h 30.
www.liberation.fr

